

**Département du Val d'Oise  
ROISSY-EN-FRANCE**



**Révision du Plan Local  
d'Urbanisme**

**2. P.A.D.D.  
Projet d'Aménagement et de  
Développement Durables**

Vu pour être annexé  
à la Délibération du Conseil Municipal  
du 18 janvier 2016 approuvant la révision du PLU

# SOMMAIRE

<b>LE PADD, PROJET DE VILLE</b>	<b>5</b>
<b>1 - PRESERVER L'IDENTITE DU VILLAGE TOUT EN FAVORISANT LE RENOUVELLEMENT URBAIN</b>	<b>6</b>
1.1. Valoriser un caractère villageois	6
1.2. Préserver un patrimoine historique	6
1.3. Poursuivre le renouvellement urbain	7
1.4. Renforcer le parcours résidentiel	8
1.5. Développer de nouveaux équipements répondant aux besoins de la population	10
<b>2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA COMMUNE</b>	<b>11</b>
2.1. Accompagner le développement économique	11
2.2. Permettre le développement du télétravail grâce au déploiement des communications électroniques	13
2.3. Conforter la structure commerciale et de services de proximité	13
<b>3 – AMELIORER ET FAVORISER LES MOBILITES</b>	<b>15</b>
3.1. Compléter la maille automobile notamment Est-Ouest	15
3.2. Favoriser les modes de déplacements alternatifs	15
<b>4 – POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>19</b>
4.1. Participer à la lutte contre l'étalement urbain	19
4.2. Promouvoir et valoriser la trame verte et bleue	19
4.3. Préserver la place de l'agriculture	21
4.4. Mettre en place une gestion économe en matière d'eau et d'assainissement	21
4.5. Maîtriser les énergies et améliorer les performances énergétiques	22
<b>5 – MAITRISER RISQUES ET NUISANCES POUR UN CADRE DE VIE PRESERVE</b>	<b>24</b>
5.1. Lutter contre le bruit	24
5.2. Lutter contre les pollutions visuelles	24
5.3. Veiller à l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques	24
5.4. Améliorer le tri des déchets	24
5.5. Prévenir les risques	24

## LE PADD, PROJET DE VILLE

Le PADD expose les **intentions et politiques prioritaires de la municipalité** pour les années à venir en matière de développement, d'aménagement et de préservation du cadre urbain, paysager et environnemental. Le règlement, les documents graphiques et les Orientations d'Aménagement et de Programmation permettent de traduire **les enjeux, stratégies et options d'aménagement retenues**.

*« Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.*

*Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. »*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. » (Article L.123-1-3 du Code de l'urbanisme).*

Le diagnostic et l'état initial, exposés dans le rapport de présentation, ont permis de dégager des besoins et enjeux d'aménagement et de développement du territoire.

Sur cette base et tenant compte des grandes orientations définies par les documents supra-communaux qui s'imposent à la commune, le PLU de Roissy-en-France définit un ensemble d'orientations générales qui constitue le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Celles-ci s'inscrivent à la fois dans le cadre de la loi Grand Paris, du Contrat de Développement Territorial (CDT) « Cœur Economique Terres de France », du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France de 2030, du Grenelle II et de la loi ALUR.

L'objectif communal est de poursuivre sa politique urbaine, traduite déjà dans le POS de 1981 et reconduite dans le PLU de 2008, qui reflétait l'ambition politique de rester un village et de renforcer le dynamisme économique en diversifiant les axes de développement économique tournés notamment vers le tourisme d'affaires.

Ces enjeux se sont exprimés avec de nombreux projets d'hôtels et de résidences de tourisme, la réalisation du centre commercial Aéroville, et des projets en cours de développement (l'aire de loisirs et de sports de la Vallée Verte, le Parc Mail et le centre d'affaires International Trade Center).

Il s'agissait également de poursuivre la préservation et la mise en valeur des spécificités communales (caractéristiques villageoises, espaces naturels, éléments remarquables, etc.).

La commune avec un tissu riche d'entreprises, souhaite poursuivre la confortation de son rôle économique, en continuant une orientation progressive vers le tourisme d'affaires et affirmer ainsi sa place pour devenir un pôle touristique d'envergure nationale et internationale.

Dans ce cadre et avec le souci de diversifier ses axes de développement économique, la commune a favorisé l'augmentation de sa capacité en hôtels et résidences de tourisme pour répondre non seulement à la demande des personnes en voyage d'affaires, mais aussi aux besoins d'hébergement de courte ou de moyenne durée des personnes venant travailler de façon temporaire sur la plate-forme aéroportuaire.

Le Plan d'Exposition au Bruit autorisant la réalisation de ce type de projets aux franges de l'espace urbanisé du village, la commune a notamment réalisé ces dernières années la résidence avec services des Tournelles, le relais SPA, l'Apparthotel Residhome Roissy Village.

La volonté communale reste de renforcer l'attractivité et le dynamisme de la commune en veillant à consolider ses équilibres avec pour sujet déterminant, de préserver le cadre de vie et les caractéristiques traditionnelles et paysagères de Roissy-en-France et d'offrir un environnement plus agréable, écologique, mais aussi plus fonctionnel.

La préoccupation de la municipalité reste également de satisfaire les besoins en matière d'habitat qui s'expriment et qui constituent également une obligation dans le cadre de la loi Grand Paris.

La réponse de la commune par rapport à cet enjeu doit se décliner avec ses objectifs de préservation et de mise en valeur des milieux et des paysages, dans la perspective d'améliorer la mixité fonctionnelle et sociale et principalement le parcours résidentiel.

Pour l'avenir, la collectivité souhaite poursuivre des enjeux de renouvellement urbain, afin d'apporter à tous un cadre de vie résidentiel et économique amélioré dans des quartiers équilibrés, intégrant des performances énergétiques et écologiques, bases de la ville de demain.

Pour poursuivre son développement, la commune peut notamment s'appuyer sur le projet de la ligne 17 du Grand Paris et devrait profiter de l'attractivité de ce réseau grâce à des solutions complémentaires de transport en commun, inscrit notamment dans le Contrat de Développement Territorial (CDT) « Cœur Economique Roissy Terres de France », qui offrent une opportunité forte de repenser le fonctionnement de la commune.

Le territoire de Roissy-en-France appartient au Territoire d'Intérêt Métropolitain (TIM) du Grand Roissy.

Ce territoire constitue un espace francilien de développement majeur, où l'enjeu est de concilier attractivité internationale, réduction des nuisances et valorisation des espaces naturels.

C'est la raison pour laquelle, la commune souhaite poursuivre la valorisation de la liaison verte connectant les espaces verts et de loisirs se rattachant au secteur du vallon de Vaud'herland et la préservation et la valorisation des espaces naturels.

Au travers du présent PADD, la ville expose les orientations fortes qu'elle souhaite porter et engager.

Le projet de ville de la commune de Roissy-en-France se fonde sur cinq grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme pour répondre aux besoins qui se font sentir, aux obligations de la commune par rapport aux nouvelles législations, aux objectifs supra-communaux et aux préoccupations environnementales :

- Préserver l'identité du village tout en favorisant le renouvellement urbain
- Renforcer l'attractivité économique et touristique de la commune
- Améliorer et favoriser les mobilités
- Poursuivre les actions en faveur du développement durable
- Maîtriser risques et nuisances pour un cadre de vie préservé

# 1 - PRESERVER L'IDENTITE DU VILLAGE TOUT EN FAVORISANT LE RENOUVELLEMENT URBAIN

## 1.1. Un caractère villageois à valoriser

Dans sa structure urbaine, le centre de Roissy-en-France possède les caractéristiques d'un village rural, dont le noyau central structuré autour d'anciennes fermes s'organise autour de la place du Pays de France, laquelle regroupe la majeure partie des services de proximité de la commune.

La commune veille à conserver cette identité villageoise tout en améliorant la qualité de vie de ses habitants. Ainsi, La commune s'est en effet préoccupée au fil du temps du maintien de ce cadre de vie, notamment avec la restructuration de l'avenue Charles de Gaulle, de la rue Houdart et plus récemment du square de la Concorde.

Ce type d'actions constitue un cadre de référence pour le développement futur de son centre village. Les projets de requalification urbaine notamment des dents creuses et/ou de grandes parcelles destinées à muter devront favoriser un embellissement des espaces publics pour améliorer l'attractivité du centre.

## 1.2. Un patrimoine historique à préserver

La question patrimoniale est intégrée dans la politique d'aménagement de demain de la commune de Roissy-en-France.

La volonté de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine est affirmée par la nécessité de protéger et de transmettre un héritage architectural notamment.

Cette orientation se traduit par la poursuite des protections de ce patrimoine par les divers outils d'urbanisme. Le patrimoine bâti remarquable bénéficie déjà de protection à travers le classement à l'inventaire des Monuments Historiques de l'église Saint-Eloi et du pignon oriental de l'aile Sud de l'ancien château.



Par ailleurs, d'autres sites et bâtis exceptionnels peuvent faire l'objet d'une protection particulière dans le PLU comme la maison de la propriété du Mesnil, située au Sud de l'église par exemple, protégée au titre de l'article L.123-1-5-III-2 du Code de l'Urbanisme.

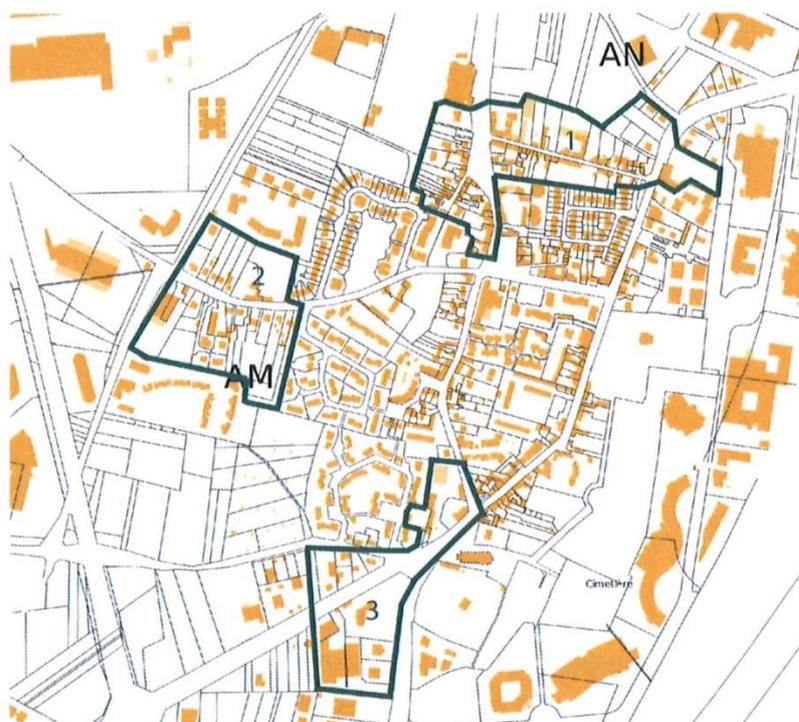
### 1.3. Poursuivre le renouvellement urbain

Compte tenu des multiples contraintes limitant l'urbanisation du territoire communal (aéroport et PEB, axes de communication...), le village de Roissy-en-France, majoritairement occupé par de l'habitat, est resté compact et s'est densifié au fur et à mesure des années.

Aujourd'hui à partir du noyau ancien qui regroupe un habitat constitué d'anciennes fermes et maisons rurales, cette partie du territoire offre une panoplie d'ambiances résidentielles constituées dans la continuité des noyaux anciens, de petites maisons de ville réalisées la plupart du temps sous la forme d'opérations groupées. Le village accueille également des lotissements d'habitats mixtes qui proposent une diversité d'habitat (habitat individuel et petits immeubles collectifs de niveau R+3), des lotissements pavillonnaires en périphérie et quelques logements collectifs.

Le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy – Charles de Gaulle limite depuis 2002 la construction résidentielle à Roissy-en-France. Cependant, la commune pourra profiter des assouplissements récents de construction en zone C du PEB. En effet, dans le cadre d'un avenant au Contrat de Développement Territorial, il a été identifié sur trois secteurs ciblés, quelques dents creuses et quelques grandes parcelles destinées à muter.

L'enjeu communal sur ces secteurs reste de poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants en préservant les identités urbaines et paysagères de Roissy-en-France, de manière à créer un paysage urbain cohérent et harmonieux.



Une même qualité des espaces publics et paysagers devra notamment être recherchée, pour créer un fil conducteur paysager entre les quartiers.

## 1.4. Renforcer le parcours résidentiel

Malgré le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport Roissy - Charles de Gaulle qui limite depuis 2002 la construction résidentielle à Roissy-en-France, la population roisséenne a continué de progresser au fil des recensements, jusqu'à la période récente où elle se stabilise. Ces dernières années, cette progression s'est réalisée grâce aux opérations résidentielles de la gendarmerie et de la résidence Jeunes Travailleurs, la résidence du Château ayant été la dernière opération de logements autorisée.

Cependant même si Roissy-en-France s'illustre toujours par une population jeune avec 47% de moins de 30 ans en 2010, les dernières évolutions démographiques témoignent d'un vieillissement structurel avec un glissement des tranches d'âge, notamment celle des 0-19 ans et un taux de natalité en baisse.

Ces baisses, induites par les programmes de construction de petits logements de la résidence jeunes travailleurs, sont ainsi à mettre en corrélation avec une arrivée de population de ménages d'une seule personne.

Elles expliquent également le desserrement important constaté sur la commune, avec une taille de ménage de 2,29, largement au-dessous de celles observées au niveau du département, du SIEVO ou encore du CERTF « Coeur Economique Roissy Terres de France ».

La commune de Roissy-en-France doit s'inscrire dans la politique de logements menée au sein de la Région Ile-de-France, dans le cadre du SDRIF et de la loi du Grand Paris. La commune de Roissy-en-France est en effet concernée par le PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) de la Communauté d'Agglomération Roissy-Porte-de France qui vise l'objectif de 530 logements/an, soit 7 950 logements sur 15 ans, basés sur une diversification résidentielle dans un souci d'équilibre social.

Parallèlement, la volonté communale en matière démographique serait de maintenir au moins son poids de population, évalué par l'INSEE à 2 841 habitants en 2015. Il s'agit également de pallier au desserrement important, en veillant à inciter les jeunes ménages à s'installer, de manière à garantir dans le temps un fonctionnement durable des équipements.

Pour cela, il s'agira de poursuivre la création d'une offre d'hôtels et de résidences de tourisme et de diversifier son offre résidentielle en menant d'une part, des démarches de réhabilitation et de rénovation pour remettre dans le marché les logements vacants et d'autre part, des actions de renouvellement urbain sur les quelques opportunités foncières existantes dans le tissu, recensées notamment dans le cadre du Contrat de Développement Territorial.

En effet, la commune profite aujourd'hui des assouplissements de construction en zone C du PEB dans le cadre de l'avenant au Contrat de Développement Territorial. Dans ce cadre, il a identifié la possibilité de réaliser 48 logements nouveaux, sur trois secteurs communaux.

L'enjeu sera de créer des logements de taille intermédiaire (3 pièces notamment) dans des dents creuses ou de grandes parcelles destinées à muter par exemple des corps de ferme, pour notamment loger les jeunes qui souhaitent rester sur la commune.

Concernant l'habitat social, avec environ 40% de logements sociaux, notamment dus à la réalisation d'une Résidence Jeunes Travailleurs, Roissy-en-France présente une grande mixité sociale, et ce alors que la commune n'est pas soumise à l'obligation de réaliser des logements sociaux, compte tenu du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport auquel elle est soumise. Néanmoins, la commune s'engage à réaliser les 14 logements sociaux fixés dans le cadre du PLHI (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) de la Communauté d'Agglomération Roissy-Porte-de France.

La volonté de la commune est de continuer à développer à la marge le parc de logements à travers l'assouplissement du PEB en zone C, et ce de manière à diversifier l'offre de logements afin de répondre aux besoins de la population et notamment à la demande de jeunes ménages souhaitant rester/s'implanter sur Roissy.

## 1.5. Développer de nouveaux équipements répondant aux besoins de la population

Le diagnostic montre une offre importante et variée en équipements et services à la population (équipements sportifs, scolaires, culturel, culturels, associatifs...).

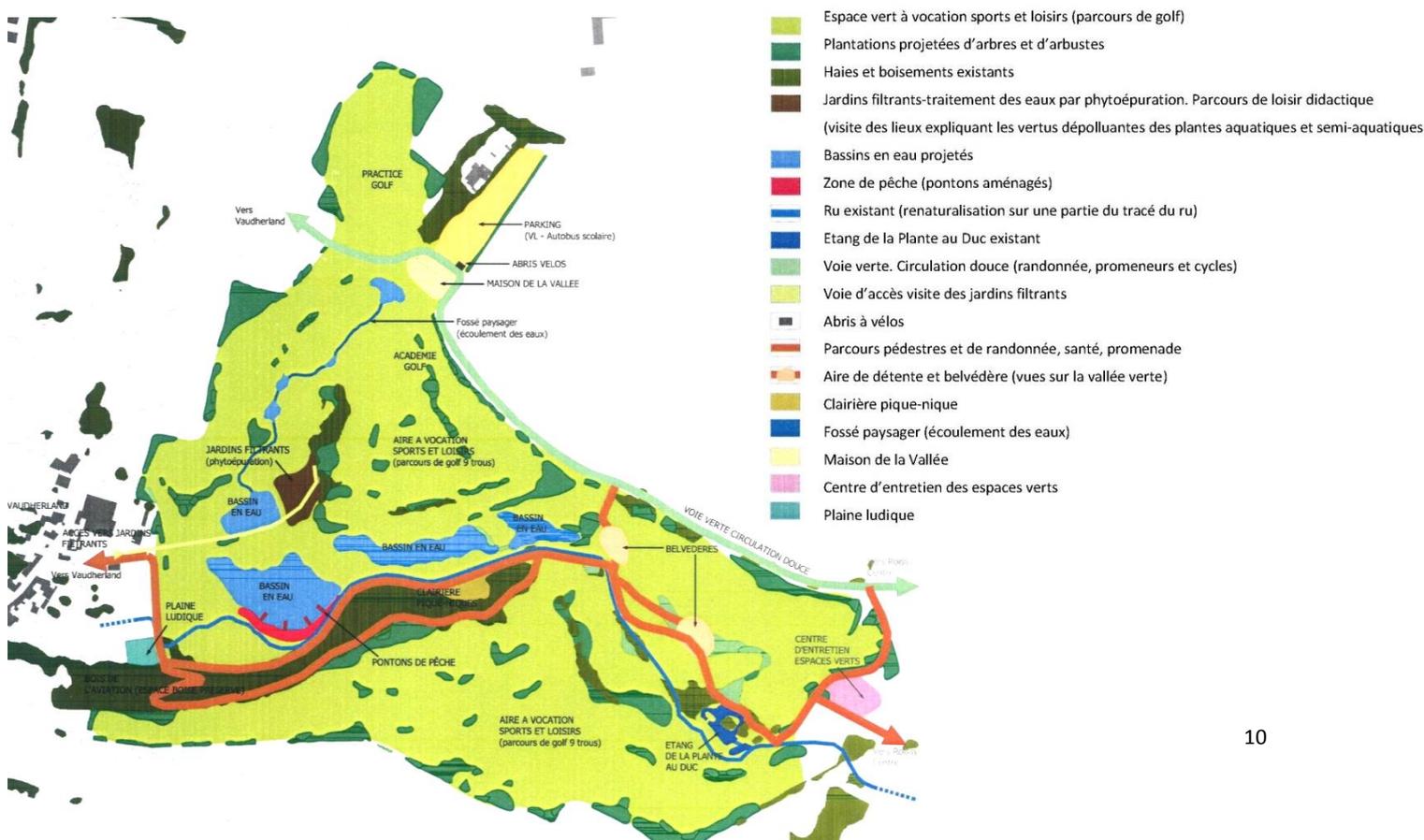
La commune s'est en effet préoccupée au fil du temps de la qualité de cette offre en équipements, notamment récemment avec par exemple la requalification du parc des sports des Tournelles, la restructuration du square de la Concorde, de la rue Houdart et la restauration de l'église Saint-Eloi et de son parvis.

Compte tenu des perspectives démographiques, les besoins en matière d'équipements et de services sont assez limités et concernent plus particulièrement l'amélioration de certains services à la population.

Il s'agit principalement du projet de la Maison de l'enfance, dont la livraison est prévue pour l'été 2016. Ce projet permet de regrouper sur un même site, la crèche et la halte-jeux, la ludothèque, et l'Escale – Relais info jeunes.

La commune œuvre depuis plusieurs années, à une échelle plus large, au projet public de réaliser une aire de loisirs et de sports de 90 ha, située dans le vallon de Vaud'herland. Il s'agit d'apporter à la population roisséenne ainsi qu'aux touristes, un lieu de détente dédié à la pratique sportive, et ce à proximité du parc hôtelier de Roissy et de l'aéroport Charles De Gaulle.

Ce projet ambitieux comprend la réalisation d'un golf public de 18 trous, l'aménagement de clairières de pique-nique ainsi que la mise en valeur et le développement des chemins de promenade et pistes cyclables.



## 2 – RENFORCER L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE LA COMMUNE

### 2.1. Accompagner le développement économique

Avec 90 685 emplois environ (croissance de 44% depuis 1999) et plus de 900 établissements recensés en 2010 sur le territoire communal, Roissy-en-France est la commune du Val d'Oise la plus pourvoyeuse d'emplois. De ce fait, l'indicateur de concentration d'emploi (5670) est très important et en grande partie lié à la situation de la commune sur la plate-forme aéroportuaire Roissy - Charles de Gaulle.

Pour 2020-2030, il est attendu une progression de l'activité de l'aéroport avec des perspectives de croissance du trafic aérien (selon ADP) de plus de 3,5 % par an. Sur cette base, il est estimé une croissance d'emplois sur la plateforme, comprise entre 22 000 et 38 000 emplois à l'horizon 2020.

L'enjeu est d'organiser ce développement. Il s'agit de permettre la diversification des activités économiques, en particulier sur les secteurs du tertiaire et la mise en valeur de la filière tourisme d'affaires, congrès et salons.

Pour la commune de Roissy-en-France, l'objectif est d'accompagner et de maîtriser ce développement. De grands projets et équipements économiques sont prévus en ce sens sur le territoire communal, notamment dans le cadre du Contrat de Développement Territorial « Coeur Economique Roissy Terres de France ».

Parmi ces projets économiques, certains sont aujourd'hui soit en cours de réalisation ou soit prévus à court terme, d'autres programmés à l'horizon plus lointain du SDRIF de 2030. Il s'agit en particulier :

- **du projet International Trade Center Paris-Charles de Gaulle** dont l'ouverture au public est prévue en 2018. Ce projet s'inscrit dans la dynamique « Grand Paris » pour renforcer à l'international la position de Paris comme destination incontournable dans le domaine du tourisme d'affaires. Ainsi, ce projet doit accueillir différentes activités professionnelles complémentaires (congrès, exposition, bureaux, etc.) ainsi que les capacités d'hébergement, de restauration et de services liées à ces activités.

- **du projet Parc Sud-Roissy** dont l'ouverture au public est prévue à partir de 2020. Ce projet devrait regrouper en vitrine des shows room liés éventuellement à l'automobile, des résidences hôtelières, un pôle de services, de restauration et de commerces, ainsi qu'éventuellement un casino.

- **du projet de restructuration et de densification du parc d'activités de Paris Nord 2.** Ce projet doit permettre de réaffirmer ce parc en lien avec les projets de transport collectifs (COMet et le futur pôle d'échanges RER B – Métro Grand Paris – RER D Parc des Expositions).

- **du projet dit Trapèze** situé, le long de l'axe structurant de la RD 902a, futur boulevard urbain, et en façade sur l'A1. Ce projet, qui devrait être irrigué par une station de TCSP, pourrait accueillir des activités/équipements de formation liés aux métiers de l'aérien, de l'hôtellerie, de la restauration et des langues, ainsi que des activités en lien avec la filière tourisme d'affaires. Ce site serait urbanisable dans le cas d'une mutualisation par un document supra-communal qui pourrait utiliser une partie des capacités d'urbanisation offertes des bourgs, villages et hameaux au SDRIF.

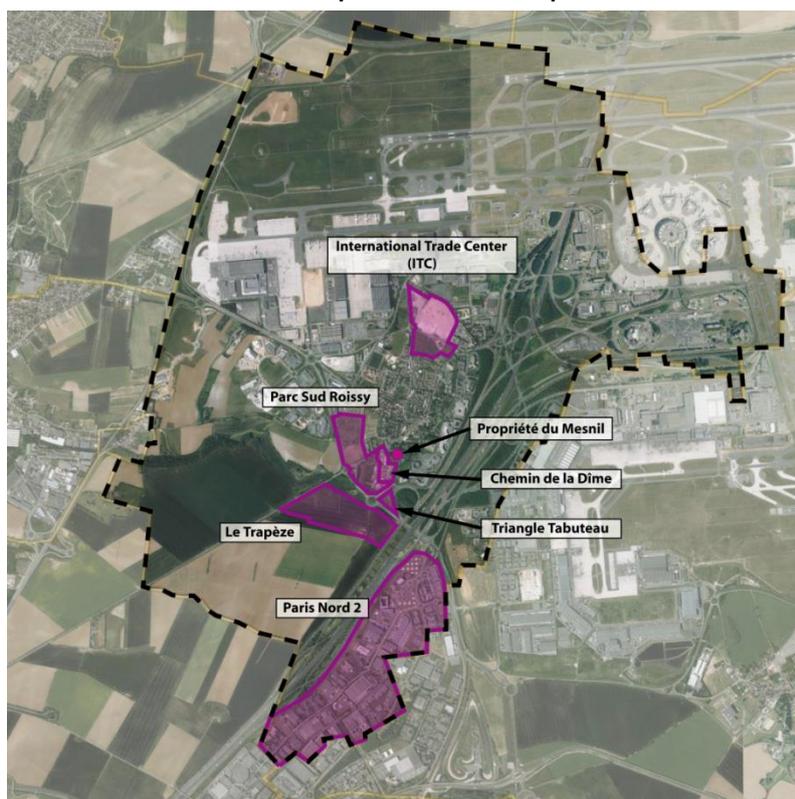
- **du site d'activités situé à l'Ouest du chemin de la Dîme**. Ce site, en lisière du projet Parc Sud-Roissy, présente des signes de vieillissement et appelle une réflexion quant à son optimisation. Ainsi la volonté communale s'oriente à terme, vers une recomposition plus rationnelle de ce tissu économique pour moderniser l'image de l'activité économique de la commune, située à son entrée de ville.

A ces projets majeurs pour le développement économique de la commune, s'ajoutent des projets de moindre envergure visant également à développer le tourisme d'affaires sur le territoire et à valoriser l'image de la commune. Il s'agit notamment :

- **de l'ancienne propriété « du Mesnil »** localisée au Sud de l'église. Cette belle demeure de caractère située dans le village, doit faire l'objet d'un projet de rénovation complète dans son style d'origine, associé à l'implantation de nouveaux bâtiments. L'enjeu est de développer un relais hôtelier et de restauration de standing pouvant intégrer un lieu de formation.

- **du triangle dit « Tabuteau »** dont la situation stratégique en entrée de ville devrait permettre de mettre en valeur la promotion de la commune, par des activités également tournées vers le tourisme d'affaires et l'amélioration des déplacements.

Carte du potentiel économique



## **LE TOURISME D’AFFAIRES**

La commune s’oriente également vers le développement de l’hébergement et du tourisme d’affaires, comme en témoignent les projets tels que l’aménagement de l’aire de sports et de loisirs de la Vallée Verte intégrant le golf, le centre d’affaires ITC et le parc Sud-Roissy.

Les projets d’hôtels hors projets d’hôtels ITC et Sud-Roissy portent sur la réalisation à moyen terme de 1800 chambres d’hôtels supplémentaires ; ce qui conduit à un parc potentiel de chambres d’hôtels à l’horizon 2020 à environ 9000 chambres.

Afin de confirmer le rôle de Roissy-en-France dans le domaine touristique, la collectivité a déposé une demande de classement au titre du tourisme d’affaires.

### **2.2. Permettre le développement du télétravail grâce au déploiement des communications électroniques**

Le développement de la ville numérique et de ses services aux habitants et entreprises est un enjeu important. Le renforcement de l’attractivité du territoire passe en effet par le développement des réseaux de communication à très haut débit. L’objectif est de répondre à l’augmentation continue des besoins en termes d’échanges d’informations via des supports de plus en plus volumineux des entreprises et des particuliers et de permettre aux entreprises de proposer des services innovants, via un réseau de télécommunication de grande capacité.

Aujourd’hui, le développement du numérique est porté par le Schéma Directeur Territorial de l’Aménagement Numérique (SDTAN) du Val d’Oise. Celui-ci a vocation de définir les actions et les moyens à mettre en œuvre pour permettre le développement des services à la population (services numériques, accès aux usages de l’Internet), le maintien et l’attractivité des entreprises (développement du Très Haut Débit dans les zones d’activités, soutien à l’innovation et à la Recherche-Développement),...

Le Très Haut Débit (THD) avec le déploiement de la fibre optique sur toute la commune renforçant le réseau déjà existant devrait favoriser le développement du télétravail. Ainsi, le PLU imposera aux constructions, travaux, installations et aménagements, de prendre en compte les besoins en matière d’infrastructures et réseaux de communications électroniques.

### **2.3. Conforter la structure commerciale et de services de proximité**

Roissy-en France dispose au sein de son village, d'un bon panel de commerces et de services de proximité, essentiel pour la vie locale.

Ainsi la commune porte une attention particulière au commerce de proximité, socle de l'animation locale. Afin de préserver le maintien de la diversité commerciale, la politique de stationnement de la ville vise à préserver ce dynamisme commercial en favorisant la rotation des véhicules à proximité des zones de chalandise.

Avec l'arrivée de nouveaux projets d'envergure, le maintien et le développement de la diversité des commerces et des services continueront à être privilégiés, que ce soit au cœur du village ou au sein des projets. Des locaux destinés aux professions libérales pourront également être envisagés dans ce contexte.

## 3 – AMELIORER ET FAVORISER LES MOBILITES

### 3.1. Améliorer la maille automobile notamment Est-Ouest

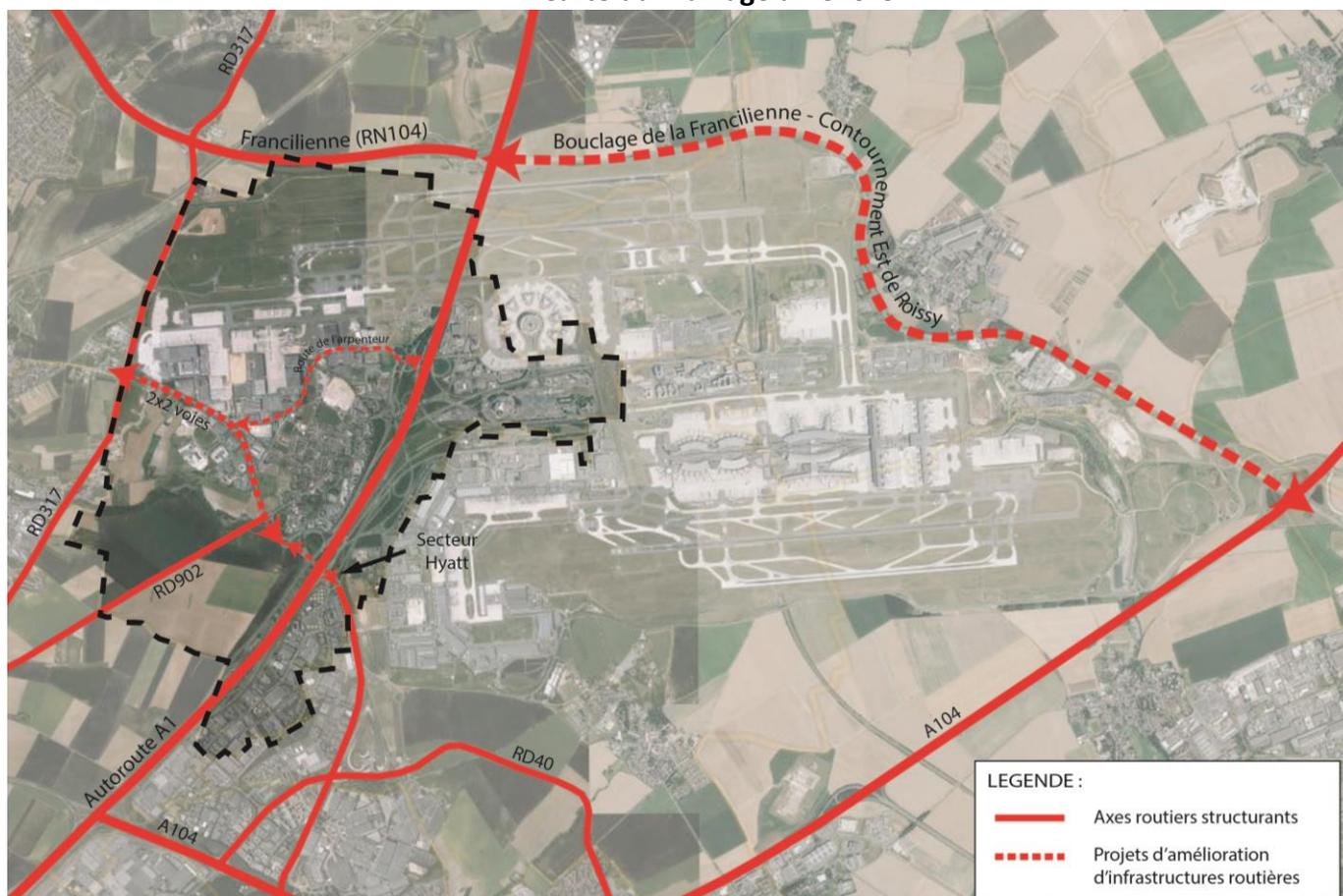
Malgré une densité importante en infrastructures (A1, A104, plusieurs routes départementales), l'accessibilité du secteur connaît des difficultés dues au trafic élevé et à un manque de liaisons automobiles Est-Ouest.

Les développements urbains inscrits au Contrat de Développement Territorial « Cœur Economique Roissy Terres de France » vont conduire à une augmentation du trafic routier qui, même s'il est absorbé en partie par une augmentation de l'offre et de l'usage des transports en commun, aura du mal à être absorbé par le réseau viaire existant.

**L'enjeu sur le territoire de Roissy-en-France consiste donc à améliorer le réseau viaire notamment Est-Ouest, avec :**

- la mise à 2X2 voies de la RD 902a entre le carrefour de la Talmouse (avec la RD 317) et le carrefour du Terroir
- le bouclage de la Francilienne A104 à l'Est de Roissy qui devrait contribuer à soulager en particulier le réseau secondaire (RD902a notamment)
- le réaménagement de la route de l'Arpenteur afin d'accompagner les développements de Fedex, ITC, Air France Industries,...
- le réaménagement des voiries du secteur Hyatt

Carte du maillage amélioré



## 3.2. Favoriser les modes de déplacements alternatifs

Actuellement, malgré un réseau de transports en commun plutôt efficace (autobus) et maillé à l'aéroport et aux pôles d'emplois régionaux (proximité du réseau RER et ferré), l'automobile reste le mode de déplacement le plus utilisé par les Roisséens.

Si le réseau de transport collectif de la commune ne constitue pas encore une véritable alternative à la voiture, les perspectives de développement permettront d'améliorer la situation. En effet, un certain nombre de projets de transports collectifs structurants devraient améliorer la mobilité et l'accessibilité par le biais notamment du Grand Paris.

Dans le cadre du CDT « Cœur Economique Roissy Terre de France », le renforcement des transports en commun lourds doit également s'accompagner du renforcement de l'offre de transport en commun (TCSP) notamment sur la RD902a (Goussainville - Parc des Expositions Goussainville – Roissypôle) ou encore avec le BHNS Villiers le Bel – Gonesse – Arnouville – Parc des Expositions de Villepinte.

Il est en effet nécessaire de mettre en œuvre des projets permettant d'offrir une desserte locale efficace, à la fois pour irriguer les secteurs d'emplois et résidentiels, et aussi pour assurer un rabattement depuis et vers les gares du réseau lourd avec notamment, la ligne CoMet qui reliera Roissypôle au PIEX et assurera la desserte interne du territoire de Roissy-en-France

Ainsi la desserte du territoire par le réseau du Grand Paris Express entraîne à proximité de la commune de Roissy-en-France la réalisation de quatre gares nouvelles :

- une gare au niveau du PIEX à Villepinte, en interconnexion avec le RER B et le futur débranchement du RER D.
- deux gares au cœur de l'aéroport Paris Charles de Gaulle, la première au Terminal 2, la seconde dans la zone de Roissypole / futur Terminal 4.
- une gare à Gonesse au coeur du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse.

Par ailleurs, sont également prévus ou souhaités les transports lourds suivants :

- la création d'une gare supplémentaire sur la ligne B du RER entre le parc des expositions et l'aéroport Charles de Gaulle, qui devrait s'appeler « Aérofret »
- le développement du transport urbain par câble avec le projet de « Roissysphérique » jusqu'à la gare de Goussainville
- le « CDG Express » entre l'aéroport et la gare de l'Est
- le projet CAREX, projet de service européen de fret ferroviaire à grande vitesse permettant le report modal des camions et des vols courts et moyens courriers, connecté à plusieurs pôles aéroportuaires et logistiques européens
- un TCSP sur l'axe Goussainville – Aéroport / Paris Nord 2
- le BHNS Villiers-le-Bel- Gonesse- Arnouville- Parc des expositions

Concernant les circulations douces (piétons, cycles), il n'existe pas à l'heure actuelle, de réseau structuré sur l'ensemble du territoire de la commune.



Dans la poursuite de la volonté de réguler le stationnement afin d'améliorer le cadre de vie, la commune souhaite notamment poursuivre les actions suivantes :

- Imposer le stationnement sur la parcelle
- Réaliser des locaux pour les vélos dans les constructions nouvelles
- Mettre en place une politique pour dissuader le stationnement des voitures « ventouses » sur les lieux publics.

## 4 – POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

### 4.1. Participer à la lutte contre l'étalement urbain

La commune de Roissy-en-France souhaite maintenir **un équilibre entre « nature préservée » et « urbanisation maîtrisée »**.

Dans les années à venir, la municipalité entend, au fil des opportunités foncières, intégrer des actions pour optimiser l'espace urbain à travers plusieurs leviers d'actions : urbanisation des dents creuses, recomposition d'unité foncière pour les opérations d'habitat au centre village, renouvellement économique sur la façade Ouest du chemin de la Dîme, densification du parc Paris Nord 2 ; l'enjeu étant de mieux consommer ces espaces urbains vieillissants.

Les seules consommations d'espaces agricoles, naturels ou forestiers concernent, à court et moyen termes, la création d'un STECAL de l'ordre de 875m<sup>2</sup> sur les terrains dits « du Triangle Tabuteau » pour y permettre l'implantation d'installations et constructions d'intérêt collectif, de loisirs, de tourisme et de transport.

L'opération du Trapèze, entérinée éventuellement dans le cadre d'une mutualisation, pour notamment accompagner les enjeux économiques du Contrat de Développement Territorial « Coeur Economique Roissy Terres de France », pourrait consommer dans le cadre d'une autre procédure d'urbanisme ultérieure, environ 20 hectares de terres agricoles.

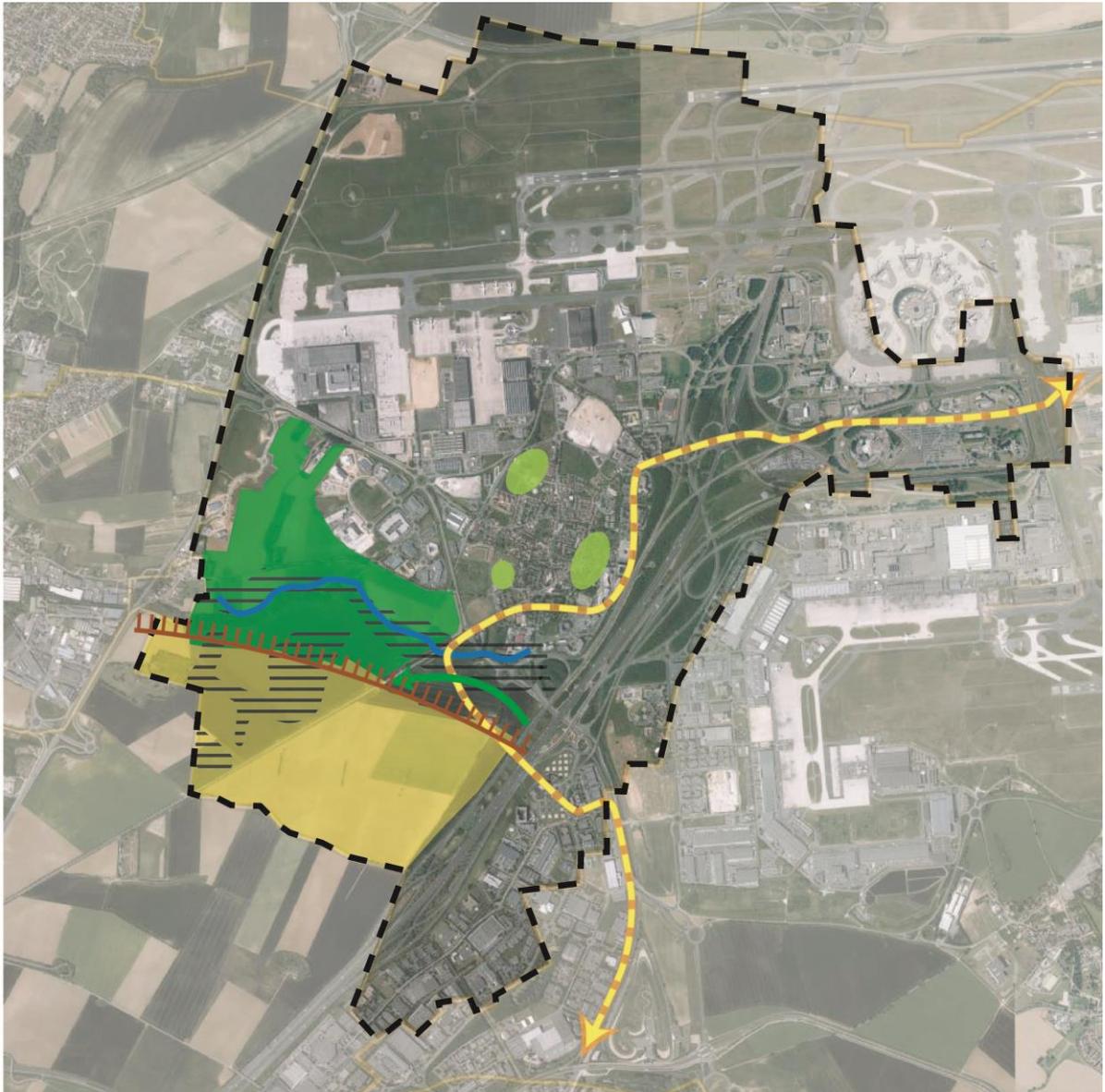
### 4.2. Promouvoir et valoriser la trame verte et bleue

Si aujourd'hui la commune de Roissy-en-France est urbanisée à près de 50% selon l'IAURIF (2012), elle présente encore sur environ 20% de son territoire des espaces agricoles regroupés majoritairement sur le plateau Sud. Le territoire accueille également des espaces naturels et paysagers situés dans le secteur de la Vallée Verte ou dans les grands parcs urbains du village qui jouent le rôle de « noyaux de biodiversité ». Il est également recensé des éléments de nature commune avec les parcs, squares et jardins familiaux, qui constituent des points d'appui aux continuités écologiques.

Ces espaces agricoles, de végétation et de boisements ont un intérêt écologique, car ils abritent différentes espèces animales et végétales. Ces éléments paysagers constituent les principaux maillons de la trame verte et bleue, que la ville entend protéger et mettre en valeur.

L'objectif de la commune reste de pérenniser ce patrimoine « vert » par la reconduction des mesures de protection et avec la possibilité de les valoriser de manière qualitative et respectueuse.

## Carte trame verte et bleue



### LEGENDE :



Préserver la place de l'agriculture

### Protéger et mettre en valeur :



Noyaux de biodiversité



Éléments de nature commune



Liaison verte à valoriser



Ru de Vaudherland



Zones humides



Ligne CoMet : principe de support de futurs aménagements paysagers



Front urbain d'intérêt régional

Il s'agit également de conforter ce patrimoine vert, par le biais des opérations d'aménagement dans lesquelles une structure paysagère sera créée, et de développer des circuits et itinéraires entre les espaces verts et paysagers de la commune ; l'enjeu étant de favoriser le déplacement d'espèces et ainsi de constituer ou renforcer des continuités écologiques (corridors).

Parallèlement le développement du corridor métropolitain prévu dans le cadre du Contrat de Développement Territorial (CDT) « Cœur Economique Terres de France », permettra également d'assurer des continuités vertes et paysagères entre les secteurs économiques, résidentiels et de loisirs.

Sur le territoire de Roissy-en-France, ce Corridor Métropolitain à plus long terme, illustré par l'aménagement de la ligne COMet permettra des aménagements paysagers de qualité, créant ainsi un réseau maillé des pôles résidentiels, économiques et de loisirs majeurs de la commune que sont Roissypôle, ITC, le parc hôtelier, le parc Sud-Roissy, l'aire de loisirs et de sports de la Vallée verte, le Trapèze, Aéroville, la densification de Paris Nord 2.

L'aménagement de ces circuits doit permettre de « retisser » des relations entre les différents pôles urbains et récréatifs de la commune. Son rôle sera de proposer une nouvelle manière de circuler au profit des piétons et des vélos. Il s'agira principalement d'aménager de nouveaux espaces urbains verts et de réaliser des plantations en accompagnement de voiries. L'enjeu étant de créer ainsi des zones relais qui mailleront les trames verte et bleue au sein du territoire.

Conformément au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la commune protégera le corridor fonctionnel de la sous-trame herbacée située sur le corridor agricole localisé sur le plateau Sud. Dans la lignée de cet objectif, la commune veillera à préserver les zones humides ainsi que le ru de Vaud'herland.

### **4.3. Préserver la place de l'agriculture**

Il est reporté le front urbain d'intérêt régional du SDRIF qui fixe les limites entre les espaces bâtis et les espaces ouverts. La commune de Roissy-en-France souhaite en effet protéger et sécuriser les exploitants et leurs fonctionnements (circulation d'engins agricoles) et leur permettre d'évoluer dans les meilleures conditions en facilitant l'implantation des infrastructures nécessaires à leur exploitation dans le temps constitue également un objectif communal.

#### **4.4. Mettre en place une gestion économe en matière d'eau et d'assainissement**

Les actions qui sont engagées sont soumises aux obligations du Schéma Directeur d'Assainissement de 2007 qui visent :

- à limiter le ruissellement des eaux pluviales,
- à utiliser, en compatibilité avec le paysage architectural, des dispositifs adaptés à la rétention des eaux pluviales (espaces verts, noues, matériaux de voiries spécifiques,...),
- à limiter les surfaces imperméables (présence de pleine terre), ainsi qu'en menant une politique de récupération des eaux de pluie.

Ce type d'actions permet non seulement le bon fonctionnement des réseaux d'assainissement, mais également de limiter les ruissellements sur les voiries, diminuant ainsi la dégradation des infrastructures et améliorant le cadre de vie des habitants.

#### **4.5. Maîtriser les énergies et améliorer les performances énergétiques**

La maîtrise des énergies renouvelables (solaire, géothermie, bâtiment « passif »,...) constitue également une priorité municipale.

Pour réduire les consommations d'énergie, l'utilisation des ressources naturelles dans le cadre des grands projets notamment et une meilleure isolation des bâtiments seront recherchées.

Afin de limiter la consommation d'énergie, une réflexion en amont sur la conception des bâtiments devra être menée en termes d'implantation, de matériaux, de forme... .

L'enjeu est de rendre compatible à travers le règlement du PLU notamment, ces nouvelles exigences thermiques minimum (RT 2012) avec la mise en valeur du cadre bâti.

Le renforcement de l'articulation entre urbanisation, transports et déplacements est aussi une volonté communale.

Dans le cadre du PLU, la Ville veillera ainsi à prendre en compte l'impact des projets immobiliers sur l'environnement avec les mesures suivantes :

- des mesures en faveur des alternatives à l'automobile, avec des normes de stationnement deux roues dans les opérations immobilières et une attention particulière portée aux normes de stationnement automobile compte tenu de la bonne desserte de la commune par les transports en commun,

- des mesures pour accorder une place importante à la végétation sur le territoire qui influent sur le taux de CO<sub>2</sub>,
- des mesures pour favoriser une architecture économe en énergie (rénovation et reconstruction avec isolation thermique des bâtiments, implantation bâtie et prospects favorisant éclairage et réchauffement naturels des pièces de vie, l'usage de sources d'énergies renouvelables : ventilation naturelle, panneaux solaires, végétalisation des toitures, matériaux écologiques, géothermie, etc.).

## **5 – MAITRISER RISQUES ET NUISANCES POUR UN CADRE DE VIE PRESERVE**

### **5.1. Lutter contre le bruit**

Compte tenu de sa situation géographique, le territoire de Roissy-en-France est concerné par le Plan d'exposition au Bruit de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, car il est exposé aux nuisances acoustiques, non négligeables, générées par les trafics aériens.

Sur la commune de Roissy-en-France, les secteurs impactés par le bruit des infrastructures routières et en particulier l'A1 accueillent majoritairement des activités en premier plan. C'est la raison pour laquelle, la ville veillera dans le cadre de ces projets économiques à continuer de privilégier l'installation des bureaux et des activités aux abords des axes bruyants.

### **5.2. Lutter contre les pollutions visuelles**

La ville a mis en place un Règlement Local de Publicité afin de préserver l'esthétique de la ville et ses paysages et lutter contre l'affichage sauvage.

### **5.3. Veiller à l'impact sanitaire des ondes électromagnétiques**

La ville souhaite développer l'attractivité économique de son territoire et la sécurité en apportant une offre performante de services numériques, de téléphonie mobile et un accès au très haut débit.

La ville reste cependant vigilante quant à l'implantation, la fréquence et la puissance d'émission, même si ces paramètres sont règlementés par le Code des postes et des communications électroniques.

### **5.4. Améliorer le tri des déchets**

Roissy-en-France dispose actuellement d'une gestion des déchets efficace, la ville souhaite poursuivre ses efforts et favoriser le tri sélectif afin d'accroître sa performance. Le tri sélectif est une étape essentielle pour la valorisation des déchets. Afin de permettre le recyclage et la préservation des ressources, la ville privilégie les Points d'Apport Volontaire (PAV) mis en place sur tout le territoire. Des conteneurs enterrés ont été aménagés de manière à réduire les nuisances sonores dues aux passages des camions. Elle souhaite également encourager les habitants à diminuer le volume d'ordures ménagères.

### **5.5. Prévenir les risques**

La prise en compte des risques est nécessaire pour limiter les impacts sur l'environnement. Les risques répertoriés sur le territoire (axes de ruissellement, sols argileux, installations classées, canalisations de gaz notamment,...) font l'objet de différentes dispositions dans le PLU.

## Carte de synthèse du PADD



### LEGENDE :

	Préserver la place de l'agriculture		Front urbain d'intérêt régional
	Préserver le village en favorisant le renouvellement urbain		Protéger et mettre en valeur :
	Renforcer l'attractivité économique et touristique		Noyaux de biodiversité
	Renforcer l'attractivité économique dans le cas d'une mutualisation		Eléments de nature commune
	Axes routiers structurants		Préserver le corridor de la sous-trame herbacée
	Améliorer les circulations Est-Ouest		Ru de Vaudherland
	Faciliter la réalisation du projet CoMet		Zones humides
	Ligne RER B		Circulations douces :
	Gare Aéroport du RER B		Existantes
	Roissyphérique		Projetées